

CFR - 2360

Biodispersant



Propriétés

CFR 2360 est une formulation à base de tensio-actifs et de dispersants destinée à améliorer la performance des programmes biocides. Il est particulièrement adapté pour les installations présentant des conditions d'encrassement par des matières organiques ou biofilms.

CFR 2360 modifie la tension superficielle de l'eau pour que l'eau traitée en biocide pénètre mieux les petites cavités et les structures organiques complexes comme le biofilm. Il permet de disperser les dépôts organiques déjà formés et de prévenir la formation de nouveaux dépôts.

CFR 2360 est compatible avec les programmes biocides de synthèse comme avec les programmes biocides oxydants.

CFR 2360 peut produire une mousse non consistante qui permet d'atteindre les dépôts non immergés.



Mode d'emploi

CFR 2360 est injecté pur principalement en continu au moyen d'une station de dosage proportionnelle au débit d'appoint ou du volume à traiter. CFR 2360 est injecté proportionnellement à l'eau d'appoint à raison de 10 à 40 g/m³ en routine et de 50 à 200 mg/l en curatif. Le dosage doit être fonction de l'importance de l'encrassement potentiel.

Une étude technique approfondie permettra de définir le dosage optimal ainsi que les conditions d'application.



Caractéristiques techniques

Aspect :	Liquide limpide jaune à orange
pH :	4,00 +/- 1,00
Densité en g/cm ³ :	1,05 +/- 0,02 g/cm ³
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.



Conditionnement

Bidon de 20Kg



Précautions d'emploi

ATTENTION : Nous vous recommandons de prendre des précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques (port des gants et de lunettes de sécurité).

Formule déposée au centre antipoison européen PCN (N° 1389) : + 33 (0)3 83 22 50 50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

N° Révision : 20/12/2024